

# PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Vendredi 08 Mars 2024 à 20h00

Président de séance : M David DUIZIDOU, Maire

Secrétaire de séance : Valérie Pecheyran

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Nicolas MUGAIN, Valery BIZIERE, Valéry PECHEYRAN, Fabrice DAURE, Guillaume MARQUE, Valérie CODHANT

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Olivier SOUBIES, Jonathan HUBERT, Jacqueline ANTONIO, Serge LANOUILH, Philippe GUYOMARC'H, Maurice CROUAIL

---

## **1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Janvier 2024**

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2/ Projet d'intégration du bassin du Louts au schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour**

La disposition A1 du SDAGE 2022-2027 prévoit que l'ensemble du bassin Adour-Garonne soit couvert par des SAGE à l'horizon 2027. Dans ce contexte, l'Agence de l'eau a sollicité le positionnement de la commission locale de l'eau sur l'opportunité d'intégrer le bassin du Louts au SAGE Adour amont à l'occasion de la révision du document et compte tenu de la cohérence hydrographique entre le Louts et le bassin amont de l'Adour, le Louts et l'Adour confluent sur le bassin du SAGE Adour amont. Le 27 septembre 2023, la commission locale de l'eau s'est positionnée unanimement en faveur de l'intégration du Louts au périmètre du SAGE Adour amont, considérant notamment la taille du territoire à intégrer et l'absence d'enjeux spécifiques sur le bassin du Louts qui ne seraient pas présents sur le reste du bassin de l'Adour.

L'intégration du bassin du Louts au SAGE Adour amont ferait passer le périmètre du SAGE de 4 513 km<sup>2</sup> à 4 806 km<sup>2</sup> et de 549 communes à 575 communes, soit l'intégration de 6 communes des Pyrénées-Atlantiques et 20 communes des Landes. En outre, 20 communes de ces départements actuellement partiellement intégrées au SAGE Adour amont seraient complètement couvertes par le SAGE Adour amont du fait de l'extension du périmètre. L'intégration du Louts sera sans effet sur le périmètre du SAGE dans le Gers et les Hautes-Pyrénées.

Sur la base de la décision de la commission locale de l'eau du SAGE Adour amont, et comme le prévoit l'article R. 212-27 du code de l'environnement, les services de l'État ont sollicité les différentes collectivités concernées pour avis, soit les conseils régionaux, les conseils départementaux,

l'établissement public territorial de bassin, ainsi que les communes dont le territoire est situé pour tout ou partie dans le périmètre. Les avis seront réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois.

>> Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour.

### 3/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2023

#### 1. Complexe commerçant

RESULTATS 2023	
INVESTISSEMENT	+ 16 250.11
Report résultat N- 1	- 16249.35
Résultat cumulé	+ 0.76
FONCTIONNEMENT	+ 10 027.89
Report résultat N-1	+ 7 957.91
Résultat cumulé	+ 17 985.80
<b>RESULTAT GLOBAL 2023 = + 17 986.56</b>	

#### 2. Lotissement communal

RESULTATS 2023	
INVESTISSEMENT	+ 10 575.86
Report résultat N-1	0
Résultat cumulé	+ 10 575.86
FONCTIONNEMENT	0
Report résultat N-1	+ 7 424.31
Résultat cumulé	+ 7424.31
<b>RESULTAT GLOBAL 2023 = + 18 000.17</b>	

>> Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### 4/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Les écritures des comptes de gestion établis par le Trésorier sont identiques à celles des comptes administratifs présentés précédemment.  
Ils sont tous votés à l'unanimité.

## 5/ AFFECTATION DES RESULTATS

- **COMPLEXE COMMERÇANT**

Affectation des résultats au BP 2024:

- Report de l'excédent d'investissement (R001) = + 0.76
- Affectation complémentaire au 1068 = + 17 451
- Report de l'excédent de fonctionnement (R002) = + 534.80

- **LOTISSEMENT COMMUNAL**

Affectation des résultats au BP 2024:

- Report de l'excédent d'investissement (001) = 10 575.86
- Report du résultat de fonctionnement (002) = + 7 424.31

## 6/ APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2024

a) *Complexe commerçant*

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses :	19 371.24	Dépenses :	28 761
Recettes :	19 371.24	Recettes :	28 761

b) *Lotissement communal*

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses :	91 361.95	Dépenses :	93 717.23
Recettes :	91 361.95	Recettes :	93 717.23

## 7/ QUESTIONS DIVERSES

- a) **Bilan Recensement** : 418 logements au total. 905 personnes recensées + 4 personnes non enquêtées + 5 résidents occasionnels = 914 habitants au total à ce jour sur la commune.
- b) **Fêtes de THEZE** : les fêtes auront lieu le dernier week-end de Juin (28-29-30 juin 2024). Devis pour les agents de sécurité : 1435.44 euros TTC pris en charge par la Mairie.
- c) **Jardinades** : le 23 mars prochain
- d) **Bilan médiathèque 2023** (dossier présenté en conseil)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15*

Approuvé par le conseil municipal en date du 4 Août 2024...

Le Maire, David DUIZIDOU



La secrétaire de séance, Valérie PECHEYRAN